

Règlement de la consultation

Projet d'aménagement d'un lot & construction de bâtiments mixtes sur le Parc d'Activités ALP'ARC (Aiton – 73)

Lettre de consultation

Saint-Pierre-d'Albigny, le 08 Juillet 2024

PJ : Cahier des charges et ses annexes

Madame, Monsieur,

Le syndicat mixte Alp'Arc souhaite réaliser l'aménagement d'un lot et construction de bâtiments mixtes sur le Parc d'activités Alp'Arc à Aiton. La prestation est détaillée dans le cahier des charges ci-joint.

La consultation a donc pour objet de rechercher des candidats promoteurs/constructeurs qui proposeront dans l'emprise foncière définie ce projet d'aménagement.

La date prévisionnelle de début de commercialisation est fixée en début d'année 2025.

Si cette consultation vous intéresse, je vous prie de bien vouloir me faire parvenir votre meilleure proposition pour la réalisation de cette prestation.

Les candidats peuvent répondre sur l'ensemble du projet seul ou en groupement.

Les promoteurs candidats devront présenter un architecte, une équipe de maîtrise d'œuvre complète (architecte, paysagiste, bureaux d'études). Ils ne pourront pas en changer en cours de consultation et réalisation sauf accord spécifique du syndicat mixte.

Les candidatures devront être émises par un promoteur/investisseur (ou un groupement). Pour chacun d'entre eux, les candidatures devront comprendre :

- Fournir 1 exemplaire dématérialisé et papier ;
- Une déclaration relative au chiffre d'affaires global et au chiffre d'affaires relatif aux prestations, objet de la présente consultation réalisée au cours des 3 derniers exercices, de chacun des membres ;

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Une liste des références illustrées d'opérations similaires de l'opérateur, des architectes, et de chaque membre de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Ces opérations doivent être réalisées au cours des cinq dernières années, attestant de la compétence du candidat à réaliser la mission prévue, accompagnée pour chacune des opérations, du nom de l'autorité contractante, de la date et du lieu d'exécution et des caractéristiques essentielles des opérations, ainsi que les certifications en matière d'environnement et de développement durable ;
- La présentation de l'équipe dédiée au projet (CV des intervenants faisant ressortir les qualifications professionnelles et/ou diplômes en rapport avec la prestation demandée) ;

Le dossier d'offre comprend une note méthodologique précisant :

- La méthode de travail envisagée, les moyens techniques et ressources mobilisés pour la réalisation du projet ;
- Un planning d'intervention (les étapes prévues et délais associés) ;
- Une première estimation des données financières de l'opération de promotion, précisant pour chacune des composantes du programme le montant de la charge foncière, du coût de construction, des prix de vente des locaux. Une présentation sous forme de bilan sommaire de promotion est souhaitée ;
- Le détail du programme de construction que le candidat se propose de développer ;
- Le projet de construction à niveau d'esquisse, établi par les équipes de maîtrise d'œuvre. Ces études doivent permettre de définir le niveau de prestation du produit immobilier proposé, tant sur le plan financier, technique qu'au regard de la qualité architecturale ;
- L'offre du candidat sera composée d'un plan masse, de plan de niveaux, de tableaux de surfaces, de coupes, de façades types, d'une esquisse de projet insérée sur site ;
- Une attestation d'assurance pour risques professionnels ;
- Les attestations de régularité fiscale et sociale (datant de moins de 6 mois).

Il est précisé que le syndicat mixte conserve la possibilité de ne pas donner suite à l'appel à manifestation d'intérêt.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires les candidats pourront contacter François-Xavier LE CORRE – Directeur du Syndicat mixte fx.lecorre@alp-arc.com

Le délai maximal pour poser des questions est fixé à 15 jours précédant la remise de candidature.

Si vous souhaitez répondre à cette consultation, vous devrez envoyer votre offre sous forme dématérialisée **au plus tard le lundi 04 Novembre 2024 à 12h** par mail à l'adresse suivante contact@alp-arc.com avec pour objet « AMI bâtiments Projet » (un accusé de réception vous sera délivré), complété par un envoi papier à l'adresse suivante (libellé des enveloppes contenant l'offre : « AMI bâtiments Projet ») :

Syndicat mixte Alp'Arc
Bâtiment DS Smith
489 rue Louis Armand
73220 Aiton

Aucune offre ne sera considérée comme recevable, si elle parvient postérieurement à la clôture de la consultation.

De même, pour être recevables les candidatures devront comprendre la totalité des pièces énumérées au présent règlement.

Les documents à disposition des candidats et téléchargeables sur le site internet <https://alp-arc.com/> sont les suivants :

- Le présent règlement de consultation
- Le cahier des charges de consultation
- Annexe N°1 : plan masse extension
- Annexe N°2 : plan topographique
- Annexe N°3 a et b : études géotechniques
- Annexe N°4 : étude lot 1
- Annexe N°5 : PC bâtiment D / lot 1
- Annexe N°6 a, b et c : plans PRO aménagement, réseaux humides, réseaux secs
- Annexe N°7 : Cahier des Clauses Architecturales, Urbanistiques et Paysagères (CCAUP)
- Annexe N°8 : Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT)
- Annexe N°9 : règlement technique
- Annexe N°10 : prescriptions techniques boucle géothermale
- Annexe N°11 : contrat de fourniture
- Annexe N°12 : bail à construction

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Le Président,

Patrick GADROY-LEGENVRE

ALP'ARC
Pôle économique grandeur nature

